Nations Unies A/71/160–S/2016/621



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
15 juillet 2016
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante et onzième session
Point 127 a), b), c), d), e), f), g), h), i), j), k), (l), m), n), o), p), q), r), s), t), u), v), w), x) et y) de l'ordre du jour provisoire*

Conseil de sécurité
Soixante et onzième année

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres :

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la coopération islamique

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Système économique latino-américain et caribéen

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États américains

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la Francophonie

* A/71/150.

16-11778 (F) 090816 090816





Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté de développement de l'Afrique australe

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique eurasienne

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des pays de langue portugaise

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de Shanghai pour la coopération

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation du Traité de sécurité collective

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Initiative de l'Europe centrale

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté d'États indépendants

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Dans plusieurs résolutions, l'Assemblée générale a noté avec satisfaction que les organisations régionales ou autres participaient activement aux travaux de l'Organisation des Nations Unies. Le présent rapport est établi comme suite aux demandes les plus récentes formulées par l'Assemblée, qui a prié le Secrétaire général de présenter, à sa soixante et onzième session, un rapport sur la suite donnée à ces résolutions. Comme l'Assemblée l'a demandé à l'alinéa 1) du paragraphe 4 de l'annexe à sa résolution 58/316, le présent document est un rapport de synthèse sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres.

Le présent rapport couvre la période écoulée depuis la publication, le 4 août 2014, du rapport de synthèse le plus récent du Secrétaire général sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres (A/69/228-S/2014/560).

Dans sa résolution 1809 (2008), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui faire, dans les rapports qu'il lui présente périodiquement, le bilan de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales concernées. Dans la déclaration de son président en date du 6 août 2013, le Conseil a également prié le Secrétaire général de faire figurer, dans le prochain rapport semestriel sur la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et autres qu'il lui présenterait ainsi qu'à l'Assemblée générale, des recommandations sur les moyens d'améliorer la coopération entre l'ONU et les organisations et accords régionaux et sous-régionaux concernés.

I. Introduction

1. La section II du présent rapport a été élaborée en application des résolutions les plus récentes dans lesquelles l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de rendre compte de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et un certain nombre d'organisations régionales ou autres.

2. Dans sa résolution 1809 (2008), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui faire, dans les rapports qu'il lui présente périodiquement, le bilan de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales concernées. Dans la déclaration de son président en date du 6 août 2013, le Conseil a également prié le Secrétaire général de faire figurer, dans le prochain rapport semestriel sur la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et autres qu'il lui présenterait ainsi qu'à l'Assemblée générale, des recommandations sur les moyens d'améliorer la coopération entre l'ONU et les organisations et arrangements régionaux et sous-régionaux concernés.

3. Les activités et réalisations décrites dans le présent rapport illustrent l'ampleur de la coopération instaurée entre l'ONU et ses partenaires régionaux dans les domaines du maintien de la paix et de la sécurité internationales, de l'assistance humanitaire, du développement et des droits de l'homme.

II. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres

Union africaine

4. Le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ont tenu leurs neuvième et dixième réunions annuelles de consultation en 2015 et 2016. L'Équipe spéciale conjointe de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies chargée des questions de paix et de sécurité continue de se réunir régulièrement afin de parvenir à une compréhension commune des causes des conflits en Afrique et de promouvoir une démarche commune pour régler ces conflits.

5. Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine a continué de renforcer le partenariat avec l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité. Plus précisément, il a renforcé le dialogue politique noué avec les organes de prise de décisions de l'Union africaine et avec la Commission. Le Bureau a plaidé pour que l'ONU et l'Union africaine procèdent de concert à une analyse des causes profondes et des facteurs des conflits, l'objectif étant de parvenir à une compréhension commune, et déterminent ensemble les mesures qui pourraient être prises. Grâce aux contacts qu'il a établis avec la Commission de l'Union africaine, les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, les États Membres et les donateurs, le Bureau a contribué à faire en sorte que les décisions prises par les deux organisations soient plus cohérentes et mieux harmonisées sur le plan politique. Il a en outre encouragé une meilleure coordination des initiatives conjointes en matière de prévention des conflits, ainsi que de rétablissement et de maintien de la paix. La contribution du Bureau s'est avérée primordiale pour améliorer la synchronisation de la planification et de la gestion des opérations de

paix sous conduite africaine, et pour assurer la transition vers des opérations menées sous l'égide des Nations Unies.

6. Le Bureau a continué d'œuvrer avec l'Union africaine à l'opérationnalisation de la Force africaine en attente, l'un des principaux piliers de l'Architecture africaine de paix et de sécurité. La mise en œuvre de la feuille de route II de la Force africaine en attente, laquelle a abouti à un exercice panafricain d'appui aux opérations de maintien de la paix baptisé « Amani Africa II » qui s'est déroulé en Afrique du Sud en octobre 2015, et à une analyse après action, qui a eu lieu en mars 2016 au Mozambique, compte parmi les résultats concrets de cette coopération. Cet exercice, qui avait pour objectif d'évaluer l'état de préparation opérationnelle de la Force africaine en attente, a donné lieu au déploiement de plus de 5 000 militaires, policiers et agents civils des cinq forces régionales en attente. À l'issue de cet exercice, quatre de ces cinq forces ont déclaré leur état de préparation opérationnelle.

7. Au cours de ces deux dernières années, les missions internationales de soutien sous conduite de l'Union africaine au Mali et en République centrafricaine ont évolué vers des missions des Nations Unies à part entière. Le fait de planifier et gérer conjointement cette transition a permis à l'Union africaine et à l'ONU de communiquer plus efficacement. La dynamique engendrée par le rapport 2015 du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (S/2015/446) et le rapport que j'ai établi par la suite sur l'avenir des opérations de paix des Nations Unies (S/2015/682) a donné l'impulsion qu'il fallait aux principaux acteurs pour institutionnaliser et élargir le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine en procédant à des consultations et en coordonnant leurs activités, tout en cherchant des solutions garantes de mécanismes qui permettraient de fournir un financement stable, prévisible et souple à l'appui des opérations de paix de l'Union africaine.

8. En Somalie, le partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union africaine reste un élément fondamental du soutien de la communauté internationale en matière de consolidation de la paix. La coopération entre la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie sur le terrain est restée forte, aux niveaux tant stratégique qu'opérationnel. L'ONU apporte un soutien logistique à l'AMISOM par l'intermédiaire de son Bureau d'appui pour la Mission de l'Union africaine en Somalie et de son Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie, l'opération qui a pris le relais. En outre, le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine a continué de fournir des conseils techniques et spécialisés et des conseils de gestion concernant la planification et le déploiement de l'AMISOM. L'Union africaine et l'ONU ont effectué une deuxième mission conjointe en avril 2015, qui a donné lieu à l'examen du concept général d'opérations de l'AMISOM en août 2015.

9. Au Burundi, la coopération engagée au niveau politique et dans le domaine des droits de l'homme s'est intensifiée depuis que la crise a éclaté en avril 2015. Depuis le mois de juillet 2015, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme fournit un appui logistique et un appui sur le plan du renforcement des capacités aux observateurs des droits de l'homme et experts militaires de l'Union africaine déployés au Burundi. Il a par ailleurs coopéré avec les observateurs dans le cadre de missions conjointes de suivi et d'activités de sensibilisation. En avril 2016, l'Union africaine et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix ont approuvé un

projet de 2,26 millions de dollars visant à proroger de six mois, à compter du mois d'avril, le mandat des 32 observateurs des droits de l'homme de l'Union africaine au Burundi.

10. Le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs continue de collaborer étroitement avec l'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) en vue de promouvoir l'application de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, signé en février 2013. L'ONU coopère également avec l'Union africaine, la Conférence internationale et la SADC dans la lutte engagée pour débarrasser l'est de la République démocratique du Congo des groupes armés illégaux qui y sévissent, dont le Mouvement du 23 mars et les Forces démocratiques de libération du Rwanda. L'ONU, de concert avec l'Union africaine, la Conférence internationale et d'autres partenaires, a organisé la première Conférence sur l'investissement du secteur privé dans la région des Grands Lacs à Kinshasa en février 2016.

11. L'ONU et l'Union africaine coprésident depuis décembre 2014 le Groupe international de contact pour la Libye, qui s'est réuni à cinq reprises. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye est en contact régulièrement avec l'Envoyé spécial de l'Union africaine pour la Libye et le Commissaire à la paix et à la sécurité, et s'est notamment rendu à plusieurs reprises à Addis-Abeba pour se coordonner avec eux.

12. En Guinée-Bissau, la Commission de consolidation de la paix a continué de soutenir les initiatives menées dans la région, dont celles de l'Union africaine, afin de résoudre la crise politique qui sévit depuis août 2015.

13. Le Département des affaires politiques a pour sa part maintenu son appui aux démarches de la Commission de l'Union africaine visant à instaurer des structures d'appui à la médiation au sein de la Commission. En 2015, il a aidé le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud ainsi que l'Union africaine à mener à bien des exercices de médiation et à mettre en œuvre les accords concernant le Soudan et le Soudan du Sud.

14. En consultation avec le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, le Département a engagé une collaboration avec l'Union africaine et son Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme aux niveaux stratégique et opérationnel, afin de définir un cadre de coopération pour la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent.

15. L'ONU et l'Union africaine ont continué de coordonner, selon que de besoin, leurs activités concernant des projets électoraux propres à certains pays. L'ONU a recruté, début 2015, un expert électoral chevronné pour qu'il apporte son concours au Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine. Cet expert a contribué à l'appui électoral assuré par l'ONU dans la région et fourni, lorsqu'il y avait lieu, des conseils techniques au groupe de la démocratie et de l'assistance électorale de l'Union africaine.

16. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a apporté son concours à l'élaboration du cadre directeur régissant l'action humanitaire en Afrique et de politiques régissant le recours et l'opérationnalisation de la Force africaine en

attente et des ressources connexes au titre de l'initiative de l'Union africaine dans le domaine de l'aide humanitaire et de la gestion des catastrophes. Le Bureau a également coopéré avec l'Union africaine dans la lutte contre l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest, ainsi que dans le cadre des préparatifs du Sommet mondial sur l'action humanitaire organisé à Istanbul.

17. Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a apporté son concours au Bureau de l'Envoyée spéciale de la Présidente de la Commission de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité. À la suite de l'adoption par l'Union africaine de l'Agenda 2063 et de son premier Plan décennal de mise en œuvre, respectivement en janvier et juin 2015, le Bureau du Conseiller spécial a appuyé les efforts faits par l'Union africaine et ses communautés économiques régionales pour mobiliser un appui international en faveur des projets phares de l'Agenda 2063.

18. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime continue d'apporter son concours à la mise en œuvre du Plan d'action sur la lutte contre la drogue et la prévention de la criminalité (2013-2017). Le Bureau contribue également à l'initiative mise en œuvre par l'Union africaine pour lutter contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants dans la Corne de l'Afrique, de même qu'à l'application du Processus de Khartoum.

19. Le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé a poursuivi sa collaboration avec l'Union africaine et continué de lui apporter son appui au titre de l'accord de partenariat conclu en 2013 avec le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union. Il a détaché un conseiller principal pour la protection de l'enfance auprès du Département paix et sécurité au cours de ces deux dernières années. Ce détachement va être maintenu.

20. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) a collaboré avec la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement dans le cadre de plusieurs initiatives communes, telles que l'élaboration et la mise en place de l'Agenda 2063 — le nouveau cadre pour le développement et projet à long terme de l'Afrique, l'Initiative Climat pour le développement de l'Afrique et l'initiative conjointe en faveur de l'emploi des jeunes en Afrique. En sa qualité de secrétariat du Mécanisme de coordination régionale, la CEA a organisé, en juin 2015, le Forum régional africain pour le développement durable, avec la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement, dans le cadre d'une collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

21. Le PNUD, l'un des trois partenaires stratégiques du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) de l'Union africaine, a apporté des moyens techniques et fourni des conseils à l'Agence de planification et de coordination du NEPAD. Le Département de l'information s'est efforcé, avec l'appui du NEPAD, d'appeler l'attention de la communauté internationale sur les questions qui sont cruciales pour le développement de l'Afrique. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) soutient les mesures de renforcement des capacités mises en œuvre par ce dernier aux fins des plans d'investissement agricole qui tiennent compte des questions de nutrition, ainsi que la mise en place d'une plateforme de partage des connaissances axée sur la sécurité alimentaire et la nutrition, et la mise en œuvre du Programme du NEPAD pour la jeunesse. Le Fonds

international de développement agricole (FIDA) collabore avec le NEPAD dans la lutte contre la pauvreté rurale sur le continent.

22. Le PNUE s'efforce, avec les ministres africains de l'environnement et l'Union africaine, de déterminer comment renforcer la contribution du capital naturel à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union, et s'emploie, avec la Commission de l'Union africaine et les gouvernements, à former un groupe de haut niveau sur le commerce illicite d'espèces sauvages.

23. Le premier rapport annuel du Secrétaire général sur le partenariat entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies sera publié dans le courant de 2016, comme suite à la déclaration du Président du Conseil de sécurité datée du 16 décembre 2014.

Association des nations de l'Asie du Sud-Est

24. En 2015, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et l'ONU ont procédé au deuxième examen formel de l'application de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre les deux organisations, qui avait été adoptée en novembre 2011. Lors du septième Sommet ASEAN-ONU qui s'est tenu en novembre 2015, le Secrétaire général et les dirigeants de l'ASEAN sont convenus d'engager des consultations au niveau régional et d'élaborer un Plan d'action Association des nations de l'Asie du Sud-Est-Nations Unies pour 2016-2020.

25. Dans le prolongement du Sommet, une délégation de haut niveau de l'ONU a organisé le premier dialogue de secrétariat à secrétariat à part entière avec l'ASEAN et engagé une consultation étroite avec le Comité des représentants permanents auprès de l'ASEAN en mars 2016 à Jakarta.

26. En février 2015, le deuxième dialogue régional ASEAN-ONU sur la coopération en matière de politique et de sécurité, organisé par le Département des affaires politiques, le Gouvernement du Myanmar et l'Institut d'études stratégiques et internationales du Myanmar, a porté sur la collaboration ASEAN-ONU à l'appui de l'Institut de l'ASEAN pour la paix et la réconciliation. Le Département continue d'organiser des réunions entre les secrétariats et les hauts fonctionnaires des deux organisations, de même que les réunions ministérielles et les sommets ASEAN-ONU. Le huitième Sommet ASEAN-ONU doit se tenir en septembre 2016 en République démocratique populaire lao.

27. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) convoque le Mécanisme de coordination régionale pour la région de l'Asie et du Pacifique, qui coordonne la collaboration du système des Nations Unies avec l'ASEAN dans plusieurs domaines. La CESAP s'est attachée à coordonner les contributions des Nations Unies relatives à la coopération économique et socioculturelle aux fins du plan de travail provisoire pour 2015 et du plan d'action. La Commission a également aidé les pays de l'ASEAN à renforcer leurs capacités dans plusieurs domaines et facilité le suivi des progrès réalisés par les 12 pays les moins avancés de la région Asie-Pacifique en vue de leur sortie de cette catégorie.

28. En août 2015, le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique a organisé la vingt-cinquième Conférence des Nations Unies sur les questions de désarmement, avec la participation de l'ASEAN.

29. La Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a continué d'aider les États membres de l'ASEAN à renforcer leurs capacités en matière de lutte contre le terrorisme. Elle a par ailleurs collaboré étroitement avec le secrétariat de l'Association des chefs de la police des pays de l'ASEAN.

30. L'ONUDC coopère avec l'ASEAN, par l'intermédiaire de ses bureaux à Jakarta et à Bangkok. Les auteurs de la Déclaration de Kuala Lumpur, issue de la dixième Réunion ministérielle de l'ASEAN sur la criminalité transnationale tenue en octobre 2015, ont estimé que le trafic des espèces sauvages et du bois d'œuvre ainsi que le trafic de migrants constituaient de nouveaux domaines relevant de la criminalité transnationale. Ils ont par ailleurs entériné l'élaboration par l'ASEAN d'un nouveau plan d'action pour lutter contre la criminalité transnationale. En plus du lancement de la Communauté économique ASEAN en 2015, l'ONUDC s'est employé à encourager la prise en compte des considérations ayant trait à la sécurité dans le cadre des initiatives qui visent à mieux lutter contre le commerce transfrontière illicite.

31. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a entamé un dialogue avec l'ASEAN dans un certain nombre de domaines relevant du Plan conjoint de coopération stratégique ASEAN-Nations Unies pour la gestion des catastrophes (2010-2015). Il a également contribué activement à l'élaboration des arrangements relatifs aux forces en attente et des procédures opérationnelles permanentes de l'ASEAN, ainsi que des orientations stratégiques spécifiques à l'assistance humanitaire apportée par le Forum régional de l'ASEAN aux opérations de secours en cas de catastrophe, avec le concours, entre autres, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

32. Le rôle de l'Organisation internationale du Travail (OIT), détaillé dans le programme de travail des ministres du travail de l'ASEAN pour la période 2010-2015, tient compte des priorités fixées par l'ASEAN en vue de l'intégration du programme pour un travail décent. En 2015, l'OIT a renforcé sa coopération avec l'ASEAN dans plusieurs domaines, dont les normes internationales du travail, la protection sociale, la sécurité et la santé au travail, ainsi que la promotion des droits des travailleurs (y compris les droits des migrants). L'Organisation travaille sur plusieurs projets qui concernent l'ensemble de l'ASEAN et lui apporte une assistance technique.

33. La FAO et l'ASEAN ont collaboré dans le cadre de plusieurs initiatives portant entre autres sur l'élaboration d'une stratégie relative à la sécurité alimentaire, le renforcement de la résilience des petits exploitants agricoles et des pêcheurs, ainsi que l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets, la préparation et les interventions en la matière.

34. En partenariat avec l'ASEAN et l'Union européenne, le Fonds international de développement agricole a lancé, en septembre 2015, un programme visant à améliorer les revenus et la sécurité alimentaire des petits exploitants agricoles et producteurs ruraux en Asie.

35. Le PNUE a facilité la préparation du Plan de travail ASEAN-Nations Unies sur l'environnement et les changements climatiques (2016-2020) et continué de contribuer au renforcement des capacités et à la mise en commun des connaissances.

36. Le Fonds monétaire international (FMI) a intensifié sa coopération avec l'ASEAN, en s'investissant de manière plus étroite dans les domaines de la

surveillance macroéconomique et du renforcement des capacités. La collaboration de haut niveau entre la Directrice générale du FMI, les ministres des finances de l'ASEAN et les gouverneurs des banques centrales a été officialisée. Le FMI participe en outre aux réunions ministérielles de l'ASEAN, dans le cadre desquelles il fournit des évaluations confidentielles de haut niveau portant sur les risques, la résilience et la vulnérabilité dans la région. Le Fonds dispense des formations et apporte une assistance technique aux responsables des pays l'ASEAN. Par ailleurs, il mène régulièrement des activités de sensibilisation auprès d'organisations de la société civile et d'universitaires des pays de l'ASEAN.

Organisation de coopération économique de la mer Noire

37. Le Secrétaire général s'est entretenu avec son homologue de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire (OCEMN) en décembre 2014. Ils ont débattu de la stabilité politique, de la paix et du règlement des conflits dans la région, ainsi que de la coopération régionale sur des questions économiques et de développement, en particulier les changements climatiques et le programme de développement pour l'après-2015.

38. La Commission économique pour l'Europe (CEE) a poursuivi sa coopération avec l'OCEMN dans plusieurs domaines concernant les transports. L'Organisation a joué un rôle déterminant dans la mise en service des certificats internationaux de pesée de véhicule, tel que le prévoit la Convention internationale de 1982 sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières. Cette convention est gérée par le Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports de la CEE. Celle-ci a aidé l'Organisation à élaborer une stratégie régionale de facilitation du commerce.

39. Le PNUE collabore étroitement avec l'OCEMN en vue de renforcer la structure actuelle de la gouvernance environnementale dans la région de la mer Noire et d'intégrer les considérations environnementales dans la concertation sur les politiques nationales et régionales. Il organise des débats sur l'environnement à l'intention des États Membres et met son savoir-faire sur les problématiques transfrontières à leur service.

Communauté des Caraïbes

40. La huitième Réunion générale de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et du système des Nations Unies s'est tenue en juillet 2015 au secrétariat de la CARICOM à Georgetown, avec la participation du Secrétaire général de la CARICOM. Les participants ont examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre du mécanisme de coordination dirigé par le Groupe des Nations Unies pour le développement de l'Amérique latine et des Caraïbes et procédé à un échange de vues sur les domaines prioritaires définis par le secrétariat de la CARICOM. Ils ont entre autres discuté des petits États insulaires en développement, des changements climatiques, des énergies renouvelables, du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 et du financement du développement, ainsi que de la sécurité des citoyens et des maladies non transmissibles.

41. À la suite d'une mission d'évaluation des besoins effectuée par l'ONU en mars 2015, le Département des affaires politiques a organisé, en coopération avec le PNUD, une formation intitulée « Building Resources in Democracy, Governance and Elections (BRIDGE) », ainsi qu'une table ronde sur les questions électorales à

l'intention des fonctionnaires du secrétariat et des États membres de la CARICOM, en mars 2016. L'atelier a été l'occasion pour le secrétariat de la CARICOM, les agents électoraux de 12 États membres de la CARICOM, l'ONU et des représentants de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, de l'Organisation de la coopération islamique et de l'Organisation des États américains de mettre en commun leurs données d'expérience et bonnes pratiques sur les principales questions relatives aux élections.

42. L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a apporté son appui et son concours au secrétariat de la CARICOM et aux mécanismes nationaux chargés de promouvoir l'égalité des sexes dans le cadre de l'examen après 20 ans de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des préparatifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. ONU-Femmes continue de contribuer au suivi de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement (2014) dans la région, en mettant l'accent sur la problématique hommes-femmes. ONU-Femmes et la CARICOM ont conjugué leurs efforts pour élaborer le modèle d'indicateurs d'égalité des sexes pour la CARICOM, qui a été adopté par le Comité permanent de statisticiens des Caraïbes de la CARICOM en octobre 2015, afin d'assurer le suivi des engagements pris en la matière dans les objectifs de développement durable.

43. Le Département des affaires économiques et sociales et la CARICOM ont mis sur pied un atelier portant sur les politiques fondées sur des données factuelles concernant le développement des jeunes dans les Caraïbes, l'objectif étant de renforcer les capacités nécessaires à la formulation, au suivi et à l'évaluation de politiques fondées sur des données factuelles en faveur de la jeunesse, en s'appuyant sur des indicateurs arrêtés au plan international. Le Département des affaires économiques et sociales a également apporté son concours à l'élaboration d'une stratégie régionale d'administration en ligne pour les Caraïbes à la demande de la CARICOM, en travaillant de concert avec le Centre d'administration du développement des Caraïbes. Le Département finalise actuellement un cadre conceptuel sur l'administration en ligne aux fins de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les petits États insulaires en développement des Caraïbes, coparrainé par le centre d'innovation pour le développement de l'administration en ligne et financé par le Gouvernement colombien.

44. Le Département de l'information a collaboré avec des représentants des États membres de la CARICOM et de l'Union africaine en vue de l'organisation des activités de la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves en 2015 et 2016.

45. La FAO œuvre, en étroite coopération avec le secrétariat de la CARICOM, à la mise en œuvre de la stratégie régionale pour l'alimentation et la nutrition de cette dernière. Entre autres choses, elle dirige deux groupes de travail – l'un sur la sécurité alimentaire et l'autre sur la gestion des ressources naturelles – du Groupe régional sur l'agriculture, présidé par la CARICOM. Elle contribue également au développement de chaînes d'approvisionnement déterminées par le Conseil pour le commerce et le développement économique de la CARICOM, au moyen de deux programmes de coopération technique.

46. Le PNUE a participé à la réunion du Conseil pour le commerce et le développement économique de la CARICOM chargé de la promotion et de l'élaboration de politiques en faveur de la protection de l'environnement et du développement durable. Il coopère par ailleurs avec la CARICOM sur des questions de politique générale et de mise en œuvre des projets.

47. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) fait un travail de coordination et collabore avec la CARICOM sur des questions relatives à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des jeunes, à la prévention des grossesses précoces, de la mortalité maternelle, du VIH et des violences sexuelles et sexistes, aux données relatives au développement, à l'aide humanitaire et aux recensements de la population.

48. Le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNISDR) ont poursuivi leur partenariat avec l'Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle de la CARICOM. En 2015, celle-ci et le PAM ont coprésidé les consultations régionales en vue de la tenue du Sommet mondial sur l'action humanitaire dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

49. L' ONUDC a contribué à la stratégie en matière de criminalité et de sécurité de la CARICOM en dispensant des formations sur la lutte contre le blanchiment d'argent et la criminalité transnationale organisée. Il a également rétabli sa présence à Bridgetown.

Initiative de l'Europe centrale

50. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a pris part, aux côtés d'autres organisations régionales et internationales, à la réunion des coordonnateurs nationaux de l'Initiative de l'Europe centrale qui s'est tenue à Vienne en mai 2015.

51. L'Organisation météorologique mondiale a encouragé l'élaboration d'un nouveau projet de renforcement des capacités visant à améliorer la résilience de l'Europe du Sud-Est face aux changements climatiques.

52. La CEE collabore avec l'Initiative de l'Europe centrale à la mise au point de biocarburants de pointe dans la perspective d'une économie fondée sur les biotechnologies.

Organisation du Traité de sécurité collective

53. L'ONU a continué de consulter régulièrement le secrétariat de l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC) sur des questions d'intérêt mutuel relatives à la paix et à la sécurité régionales et mondiales, de même que sur des domaines pouvant éventuellement faire l'objet d'une meilleure coopération, notamment la prévention des conflits, l'alerte rapide et le maintien de la paix.

54. En septembre 2014, le Directeur exécutif de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme s'est entretenu à Moscou avec la Vice-Secrétaire générale de l'OTSC. Ils ont discuté entre autres de la coopération entre la Direction exécutive et l'OTSC, de la situation en Asie centrale et des activités régionales organisées par les partenaires d'exécution, avec l'appui spécialisé de la Direction exécutive. En guise de suivi à cette réunion, un projet de protocole relatif à la coopération entre les deux organisations est à l'étude.

55. En 2015, le Bureau régional du Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour le Caucase, l'Asie centrale et l'Ukraine a consulté l'OTSC afin d'améliorer l'interopérabilité lors des interventions en cas d'urgence.

Communauté d'États indépendants

56. En septembre 2014, le Directeur exécutif de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a rencontré à Moscou le Chef du Centre antiterroriste de la Communauté d'États indépendants (CEI), notamment au sujet de la coopération de ce dernier avec le Communauté. En 2015, la Direction exécutive et le Centre antiterroriste de la Communauté d'États indépendants ont procédé à un échange d'informations sur la menace que représentent les combattants terroristes étrangers dans ces régions, ainsi que sur les mesures prises par le Centre antiterroriste pour lutter contre l'extrémisme violent, l'incitation à la violence et la radicalisation. Le Centre antiterroriste a également participé aux missions d'évaluation menées par le Comité contre le terrorisme en 2015 et 2016.

57. La FAO a soutenu l'élaboration du plan d'action du Comité inter-États de statistique de la CEI en vue de la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales dans la région de la Communauté d'États indépendants.

58. La CEE coopère étroitement avec le Comité de statistique de la CEI, grâce à la mise en commun de programmes de travail et l'organisation d'activités conjointes. Dans le cadre de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels, la CEE échange régulièrement des informations sur la préparation et la prévention des accidents industriels avec le Conseil inter-États pour la sécurité industrielle de la CEI.

59. L'OMS a participé à la quarante-troisième séance plénière de l'Assemblée interparlementaire de la CEI, qui s'est tenue à Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie), le 27 novembre 2015.

Communauté des pays de langue portugaise

60. La Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) est un partenaire essentiel de l'OIT dans l'application du Programme international pour l'abolition du travail des enfants dans les pays africains de langue portugaise et au Timor-Leste. L'année 2016 a été déclarée « Année de la CPLP contre le travail des enfants », et à cette occasion, l'OIT a organisé des ateliers pour élaborer un plan d'activités conjointes visant à garantir l'adoption de mesures nationales. Dans une lettre conjointe, l'OIT et la CPLP demandent aux États Membres de sensibiliser l'opinion au travail des enfants et de ratifier la Convention de 1973 sur l'âge minimum (n° 138).

61. L'ONUDC a continué de coopérer avec la CPLP dans le cadre de l'application du plan d'action pour la lutte contre la traite des personnes.

62. La FAO met actuellement en œuvre un programme de coopération technique à l'appui de la stratégie régionale de la CPLP en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Conseil de l'Europe

63. L'ONU et le Conseil de l'Europe ont continué de coopérer en matière de protection et de renforcement des droits de l'homme, de démocratie et d'état de droit, ainsi que sur des questions régionales. En juin 2015, le Secrétaire général a rendu visite au Conseil de l'Europe et s'est adressé à son Assemblée parlementaire. Le Secrétaire général du Conseil de l'Europe a participé au débat de haut niveau de l'Assemblée générale et prononcé des discours lors des séances du Conseil des droits de l'homme à Genève. Le Conseil de l'Europe a contribué à la réflexion qui a abouti à l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

64. À la suite à l'adoption de la résolution 2178 (2014) du Conseil de sécurité, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et le Conseil de l'Europe ont coopéré étroitement dans le cadre des négociations sur le Protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme, ainsi que dans le cadre de l'élaboration de ce texte et des conclusions y relatives. Ce protocole a été signé à Riga le 21 octobre 2015. Le Conseil de l'Europe participe régulièrement aux visites du Comité contre le terrorisme.

65. La CEE coopère avec le Conseil de l'Europe dans les domaines des statistiques démographiques et des questions de population.

66. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a continué de faire œuvre de communication auprès Conseil de l'Europe sur le droit des réfugiés et de lui fournir des conseils juridiques spécialisés dans ce domaine.

67. L'ONUDC coopère avec le Groupe Pompidou du Conseil de l'Europe pour mettre au point des politiques de lutte contre les drogues, en promouvant conjointement le droit à la santé des personnes incarcérées, en améliorant la disponibilité et la qualité des services liés au VIH en milieu carcéral et en aidant les toxicomanes à y accéder.

Communauté économique des États de l'Afrique centrale

68. Le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) revoient actuellement leur accord-cadre de coopération à la lumière du nouveau mandat du Bureau régional pour la période 2015-2018. Le Bureau régional continue de tenir régulièrement des consultations avec la CEEAC sur des questions d'intérêt commun. En octobre 2014, les deux entités ont organisé ensemble un atelier sur les questions relatives à la problématique hommes-femmes en Afrique centrale. En avril 2016, elles ont tenu une retraite stratégique conjointe à Libreville pour examiner les modalités de leur coopération face aux difficultés auxquelles la sous-région est aux prises.

69. En sa qualité de représentant de l'ONU auprès de l'initiative de médiation internationale sur la crise en République centrafricaine, le Représentant spécial Abdoulaye Bathily a travaillé en étroite collaboration avec Denis Sassou Nguesso, Président de la République du Congo et médiateur nommé par la CEEAC, le Secrétaire général de la CEEAC et l'Envoyé spécial de l'Union africaine pour la République centrafricaine.

70. Le Bureau régional et le Département des affaires politiques ont continué d'aider la CEEAC à renforcer ses capacités de médiation. En novembre 2014, le

Département et le Bureau régional ont organisé à Libreville une formation à la médiation pour le personnel du secrétariat de la CEEAC. En février 2015, le Département a apporté un appui technique supplémentaire en matière de médiation grâce à un atelier tenu à N'Djamena.

71. En mai et octobre 2015, le Président de la Commission de consolidation de la paix a organisé des déjeuners de travail avec des représentants de la CEEAC, de la Commission de l'Union africaine et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, entre autres. Au cours de ces déjeuners, plusieurs participants ont demandé qu'un partenariat institutionnel soit instauré entre la Commission, l'Union africaine et les organisations sous-régionales africaines, et souligné la nécessité d'une prévention plus efficace des conflits et le besoin d'investissements prévisibles dans les activités de pérennisation de la paix.

72. Au cours de la période considérée, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le secrétariat de la CEEAC ont collaboré pour renforcer la gestion des catastrophes et la préparation en prévision de celles-ci en Afrique centrale. En 2015, ils ont proposé de constituer une réserve de personnel d'intervention rapide, qui a été mise sur pied en juin 2016. Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes a continué de fournir un appui technique à la prise en compte systématique de la réduction des risques de catastrophe dans les activités et les programmes de la CEEAC.

73. La CEEAC a continué de participer aux ateliers régionaux du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, qui ont mené à l'adoption de la stratégie régionale globale de lutte contre le terrorisme en décembre 2015. L'ONUDC a contribué à l'élaboration de cette stratégie et a été chargé d'appuyer la création d'une plateforme régionale de coopération judiciaire pour l'Afrique centrale en coopération avec la CEEAC.

74. Le PNUE a aidé la CEEAC à renforcer sa capacité d'aider les pays à effectuer la transition vers un modèle de développement reposant sur l'économie verte. Les deux entités ont aussi collaboré pour lutter contre le commerce illégal d'espèces sauvages dans la région, en partenariat avec l'Union africaine, la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement et d'autres organismes compétents.

Organisation de coopération économique

75. La Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales a travaillé de concert avec l'Organisation de coopération économique (OCE) pour organiser un atelier de renforcement des capacités sur l'établissement des comptes nationaux trimestriels des États membres de l'Organisation, qui s'est tenu à Téhéran en mars 2015. La FAO collabore de manière suivie avec l'OCE pour renforcer les capacités techniques des statisticiens nationaux dans les pays membres de celle-ci.

76. Le Forum sur les forêts a collaboré étroitement avec l'OCE pour renforcer les capacités en matière de gestion durable des forêts.

77. L'OCE participe régulièrement aux travaux de la Commission économique pour l'Europe et s'emploie à accorder ses activités avec les objectifs des principales conventions sur la facilitation du passage des frontières administrées par la CEE.

78. Le PNUE continue d'appuyer les initiatives sous-régionales mises en place dans la région de l'OCE en vue de favoriser le recours à des services et ressources

qui soient respectueux de l'environnement et reposent sur les énergies renouvelables et de développer les capacités dans les domaines du droit de l'environnement et de l'éducation au service du développement durable et du tourisme durable.

79. L'UNISDR fournit des conseils stratégiques et techniques à l'OCE sur l'intégration de programmes de réduction des risques de catastrophe et de renforcement de la résilience. En consultation avec l'UNISDR, le secrétariat de l'OCE dirige les préparatifs en vue d'une stratégie régionale et d'un plan d'action pour la réduction des risques de catastrophe conformes au Cadre de Sendai.

Communauté économique eurasienne

80. La FAO et la Communauté économique eurasienne (EURASEC) appliquent ensemble le Plan d'action 2015-2018. En juin 2015, le Directeur général de la FAO s'est rendu au siège de l'EURASEC et a invité la Communauté à envisager de devenir membre de la FAO. En septembre 2015, celle-ci a organisé, au siège de l'EURASEC, un séminaire sur le thème des coopératives dans les pays de la Communauté d'États indépendants.

Organisation internationale de la Francophonie

81. L'ONU et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ont continué de coordonner leurs activités de médiation. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale, Abdoulaye Bathily, s'est entretenu régulièrement avec la Secrétaire générale de l'OIF de la question de la coopération dans la sous-région.

82. En octobre 2014, le Bureau des Conseillers spéciaux pour la prévention du génocide et pour la responsabilité de protéger et l'OIF ont fourni un appui technique conjoint au Gouvernement de la République centrafricaine en vue de l'établissement du Comité national pour la prévention et la répression du génocide, des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et de toutes les formes de discrimination.

83. La Division de la police de l'ONU a intensifié sa coopération avec l'OIF afin d'accroître la participation des pays francophones aux opérations de maintien de la paix.

84. En 2014, ONU-Femmes et l'OIF ont renouvelé pour deux années supplémentaires leur accord-cadre de partenariat établi aux fins de la sensibilisation à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. En mars 2015, ONU-Femmes a participé à la consultation de haut niveau que l'OIF a tenue avec les ministres francophones à l'occasion de la cinquante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme.

85. En 2015-2016, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et l'OIF ont coopéré pour mettre en place un projet visant à aider les juges des cours suprêmes à diriger l'action pénale contre le terrorisme dans la région du Sahel.

86. En marge de la vingt et unième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le PNUD et l'OIF ont renouvelé leur partenariat dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. À l'approche de la vingt-deuxième Conférence des Parties, qui se tiendra au Maroc, la coopération se poursuit autour d'activités faisant suite à la conférence de Paris.

87. Le Département de l'information a collaboré avec l'OIF pour organiser et promouvoir la projection au Siège de l'ONU, en mars 2016, du film *Demain*, qui met en lumière les questions liées aux changements climatiques et aux objectifs de développement durable, ainsi que la table ronde qui a suivi le film.

Système économique latino-américain et caribéen

88. La Commission économique pour l'Europe coopère de longue date avec le Système économique latino-américain et caribéen dans le domaine de la facilitation du commerce.

Ligue des États arabes

89. L'ONU et la Ligue des États arabes ont continué de renforcer leur coopération, y compris en envisageant de créer un bureau de liaison de l'ONU au Caire. Les deux organisations ont tenu leur treizième réunion biennale générale de coopération du 17 au 19 mai 2016 à Genève et examiné les modalités de leur collaboration dans plusieurs domaines, dont la paix et la sécurité.

90. Le Département des affaires politiques a aidé la Ligue arabe à renforcer ses capacités en matière de prévention des conflits et de médiation. En 2014 et 2015, il a accueilli des membres du personnel de la Ligue arabe pour les familiariser avec ses propres travaux, notamment ceux de son Groupe de l'appui à la médiation. Il a également mené une mission d'évaluation au siège de la Ligue pour définir les besoins en matière de formation à la médiation.

91. L'ONU a maintenu son partenariat électoral avec la Ligue arabe, notamment par le truchement du projet BRIDGE (Building Resources in Democracy, Governance and Elections), de sessions de formation aux questions électorales et de conseils techniques sur la mise en place des bases de données électorales de la Ligue arabe. L'ONU et la Ligue arabe ont organisé ensemble le premier Forum des organismes d'administration des élections des États arabes, qui s'est tenu au Caire en mai 2016.

92. L'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme (Département des affaires politiques) ont également tenu des consultations avec la Ligue arabe pour examiner les possibilités d'appui à son projet de promotion du dialogue, de la tolérance et de l'ouverture grâce aux médias dans la lutte contre le terrorisme dans la région arabe.

93. ONU-Femmes a concouru à l'établissement d'un plan d'action régional d'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, qui a reçu l'aval du Conseil des ministres de la Ligue arabe en septembre 2015 et sera lancé en 2016.

94. En novembre 2015, le Bureau des affaires juridiques a organisé un séminaire sur le droit international à l'intention des États arabes, tenu au Caire en coopération avec la Ligue arabe et le Gouvernement égyptien.

95. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et la Ligue arabe ont continué d'intensifier leur action visant à mettre au point une stratégie régionale arabe en faveur des droits de l'homme. Ils ont tenu leur douzième réunion thématique sectorielle au Caire en octobre 2015.

96. Le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé a conclu avec la Ligue arabe un accord de

coopération visant à intégrer cette question dans les programmes et les politiques des membres de la Ligue et, en règle générale, dans les activités de la Ligue en matière de protection et de droits de l'homme.

97. En juin 2015, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a signé un nouveau plan d'action commun avec la Ligue arabe, qui établit un cadre de coopération plus poussée en matière de préparation aux situations d'urgence et d'organisation des secours, de coordination humanitaire, de renforcement des capacités, de mobilisation des ressources et de sensibilisation. La Ligue arabe a joué un rôle actif en amont du Sommet mondial sur l'action humanitaire en apportant une contribution financière et en accueillant les consultations régionales. Elle a également coprésidé, avec l'Organisation de la coopération islamique (OCI), le Groupe directeur régional pour la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.

98. En novembre 2015, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et la Ligue arabe ont organisé une formation régionale sur les réfugiés et la migration irrégulière. En vue de l'éventuelle adoption d'une convention arabe sur les réfugiés, le Conseil des ministres de l'intérieur arabes a adopté, en mars 2016, le texte du projet de convention arabe pour lequel le Haut-Commissariat avait fourni des conseils techniques.

99. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a continué de coopérer avec la Ligue arabe pour orienter les priorités de l'action publique régionale, rechercher un consensus et définir des mesures à prendre au niveau de la région pour faire face aux difficultés en organisant des consultations et des réunions de haut niveau et en élaborant des produits axés sur le savoir. La CESAO ainsi que le Département des affaires économiques et sociales et le PNUE ont coopéré avec la Ligue pour organiser deux forums arabes de haut niveau sur le développement durable, tenus à Amman en avril 2014 et à Manama en mai 2015. La CESAO et la Ligue arabe ont participé à une initiative régionale visant à évaluer les effets des changements climatiques sur les ressources en eau et sur la vulnérabilité socioéconomique de la région arabe lors d'ateliers tenus au Caire en décembre 2014 et à Beyrouth en juin 2015.

100. En coordination avec la Ligue arabe, le Centre d'information des Nations Unies du Caire a organisé plusieurs dialogues en ligne pour appeler l'attention sur des questions essentielles, notamment les objectifs de développement durable et la lutte contre l'extrémisme violent.

101. Le FNUAP maintient des partenariats stratégiques avec la Ligue arabe et l'Organisation de la coopération islamique et leur fournit un appui technique suivi, notamment pour la réalisation d'enquêtes nationales sur la santé familiale.

102. L'ONUDC continue d'encourager la Ligue arabe à adopter des mesures visant à améliorer la prévention de la traite des êtres humains et les poursuites envers ceux qui s'y livrent, à protéger les victimes et à renforcer la coopération régionale en faveur de l'application de l'initiative arabe et de la stratégie arabe globale de lutte contre la traite des êtres humains (2014-2017).

103. Le FMI coopère avec le Fonds monétaire arabe dans les domaines de la coordination régionale des politiques, de la formation, des statistiques arabes et des marchés arabes de la dette.

Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM

104. La Commission économique pour l'Europe a contribué à ce que cette organisation donne son accord à l'échange de données concernant les douanes.

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

105. L'ONU a renforcé sa coopération avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) dans plusieurs domaines, y compris la médiation, les affaires électorales et les questions propres à certains pays.

106. L'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme ainsi que le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale ont collaboré avec l'OSCE à l'élaboration du Plan d'action conjoint pour l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale. L'Équipe spéciale et le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme ont aussi aidé l'OSCE à mettre au point plusieurs projets de renforcement des capacités antiterroristes et des activités de sensibilisation, et notamment à organiser la Conférence annuelle de l'OSCE sur la lutte antiterroriste. La Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a coopéré étroitement avec l'OSCE dans la lutte contre le financement du terrorisme, l'action menée pour traduire les terroristes en justice et le contrôle des frontières. L'OSCE a participé à plusieurs visites d'évaluation que la Direction exécutive a effectuées au nom du Comité contre le terrorisme, et contribué à l'application des recommandations formulées à l'issue de ces visites. L'ONUDC et l'OSCE se coordonnent de près pour planifier leurs mesures antiterroristes et ont organisé plusieurs ateliers conjoints dans les pays membres de l'OSCE.

107. Le Bureau des Conseillers spéciaux pour la prévention du génocide et pour la responsabilité de protéger a présenté sa méthode d'estimation des risques d'atrocités criminelles lors de la réunion annuelle des coordonnateurs de l'OSCE sur les alertes rapides, tenue à Vienne en juillet 2015.

108. La Division de la police a œuvré en étroite coordination avec le Groupe chargé des questions de police à caractère stratégique de l'OSCE. La Division et l'OSCE organisent aussi des débats réguliers entre homologues sur la cohérence des orientations des deux organisations.

109. La CEE poursuit sa coopération de longue date avec l'OSCE pour faire progresser l'application de la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement et du Protocole y relatif sur les registres des rejets et transferts de polluants. Au cours des dernières années, les deux organisations ont organisé un certain nombre de manifestations et de projets conjoints pour le renforcement des capacités en Europe de l'Est et du Sud-Est, dans le Caucase et en Asie centrale.

110. Le PNUE, la CEE et le PNUD coopèrent avec l'OSCE dans le cadre de l'Initiative Environnement et sécurité, qui vise à apporter une réponse intégrée aux enjeux relatifs à l'environnement et à la sécurité.

Organisation des États américains

111. Le Département des affaires politiques et le Secrétariat pour le renforcement de la démocratie de l'Organisation des États américains (OEA) procèdent régulièrement à des échanges entre homologues, dont le plus récent a eu lieu en décembre 2015. Dans le cadre de leur partenariat de médiation, l'ONU et l'OEA ont défini des domaines de collaboration, dont la formation relative à la médiation et la mise en commun d'outils, de données d'expérience et de connaissances spécialisées. Elles collaborent dans un certain nombre d'initiatives électorales.

112. En 2015 et 2016, le Département des affaires politiques et le bureau du programme régional de l'ONUDC au Panama ont fourni des conseils techniques à l'OEA pour l'aider dans sa mission d'appui à la lutte contre la corruption et l'impunité au Honduras.

113. L'ONUDC et l'OEA ont coopéré, par l'intermédiaire du secrétariat exécutif de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues, autour d'un ensemble de recommandations conjointes adressées au Gouvernement brésilien sur la gestion et le recouvrement d'avoirs. Les deux organisations ont aussi assuré une formation, à l'intention des autorités nationales paraguayennes, portant sur les enquêtes en matière de corruption et de blanchiment d'argent.

114. L'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme ont participé à l'atelier interrégional spécialisé sur le financement illicite et les réseaux criminels et terroristes, tenu en août 2015 par le Comité interaméricain contre le terrorisme de l'OEA.

115. Le PNUD et l'OEA ont lancé, en mars 2016, un guide d'alerte rapide intitulé « Early Warning and Response Systems Design for Social Conflicts » pour aider les responsables politiques à prévenir et résoudre les conflits sociaux en Amérique latine et dans les Caraïbes. Les deux organisations ont collaboré étroitement, ainsi qu'avec le Département des opérations de maintien de la paix et d'autres partenaires internationaux, dans le cadre des élections de 2015 en Haïti.

116. En septembre 2015, le Programme alimentaire mondial et l'OEA ont signé un accord tendant à renforcer leur action commune en vue d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition dans les Amériques.

Organisation de la coopération islamique

117. L'ONU a continué de renforcer sa coopération avec l'Organisation de la coopération islamique sur les questions liées à la paix et à la sécurité, notamment en organisant des échanges entre homologues et en approfondissant les partenariats liés à la médiation et aux élections. Les représentants des deux organisations se réunissent tous les deux ans pour examiner l'état de la coopération entre les deux organisations et convenir de projets conjoints. Leur dernière réunion biennale générale de coopération a eu lieu du 11 au 13 mai 2016 à Genève. En outre, l'ONU collabore avec l'OCI dans le cadre d'une initiative conjointe visant à faciliter les pourparlers de paix entre les Taliban et le Gouvernement afghan.

118. Le Département des affaires politiques et le PNUD ont aidé l'OCI à organiser un atelier sur le rôle de la société civile dans le renforcement de l'intégrité des processus électoraux, qui s'est tenu en juillet 2015. La Division des droits des

Palestiniens du Département a aidé l'OCI à organiser trois conférences internationales sur la question de Jérusalem.

119. L'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme ont continué de renforcer leur coopération avec l'OCI et ont examiné régulièrement avec celle-ci les mesures que ses États membres prennent pour appliquer la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et les dispositions des résolutions 1624 (2005) et 2178 (2014) du Conseil de sécurité.

120. La FAO appuie une série d'études menées par l'OCI sur les pertes et gaspillages de nourriture, et collabore également avec la Banque islamique de développement et le Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques dans le cadre de l'application de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales.

121. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires coopère avec le département humanitaire de l'OCI pour l'aider à renforcer ses capacités et promouvoir ensemble une action humanitaire plus efficace. En novembre 2014, l'OCI a dirigé avec l'Union africaine et le Bureau une mission de partenariat menée au Tchad pour sensibiliser l'opinion à la situation qui y règne. En juin 2015, l'OCI et le Bureau ont réuni les organisations non gouvernementales du monde du Sud affiliées à l'OCI et des organisations non gouvernementales internationales afin d'examiner les moyens qu'il faudrait mettre en œuvre pour assurer une coordination plus inclusive des affaires humanitaires.

122. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés continue de resserrer sa coopération avec l'OCI. Une délégation de haut niveau de l'OCI a participé à la réunion de haut niveau que le Haut-Commissariat a organisée à Genève en mars 2016 sur le partage des responsabilités au niveau mondial par des voies d'admission des réfugiés syriens.

123. L'Organisation mondiale de la Santé est membre du Comité directeur de l'OCI sur la santé et coopère avec plusieurs organismes de l'OCI, notamment la Banque islamique de développement, l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture et le Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques. L'OMS collabore étroitement avec le Groupe consultatif islamique pour l'éradication de la poliomyélite.

Forum des îles du Pacifique

124. En août 2014, le Secrétaire général a participé à la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement au Samoa, à l'occasion de laquelle les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) ont été adoptées. Les organismes des Nations Unies ont apporté leur concours aux petits États insulaires en développement du Pacifique en amont de la Conférence et pris des mesures pour appuyer l'application du document final, à savoir les Orientations de Samoa, en étroite collaboration avec le Forum et le Conseil des organisations régionales du Pacifique.

125. Le 26 septembre 2014, le Secrétaire général a rencontré les dirigeants du Forum en marge de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale pour échanger sur l'importance de l'application des Orientations, sur les changements

climatiques et sur la problématique hommes-femmes. Le 1er octobre 2015, il a rencontré les dirigeants en marge de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, à l'occasion de laquelle ceux-ci ont affirmé qu'il fallait s'attaquer de façon ferme et urgente aux vulnérabilités propres aux petits États insulaires en développement, notamment en appliquant le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et en luttant contre les changements climatiques.

126. La CESAP et le Forum ont coopéré pour promouvoir le développement durable des petits États insulaires en développement grâce à un éventail d'initiatives et d'activités visant à renforcer les capacités et les institutions nationales, à faire mieux entendre la voix du Pacifique et à améliorer sa représentation.

127. Le PNUD a poursuivi son dialogue avec les entités du Forum et du Conseil des organisations régionales du Pacifique sur les meilleurs moyens d'harmoniser les cadres de développement des Nations Unies et les programmes de pays connexes avec les priorités définies par les dirigeants de la région dans le Cadre pour la construction régionale dans le Pacifique et les Orientations de Samoa.

128. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a coopéré avec le Forum sur la sensibilisation aux questions concernant les personnes déplacées et les deux entités ont lancé, avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, une campagne visant à sensibiliser les États Membres et à les mobiliser autour de ces questions. Le Bureau a également associé le Forum au dialogue au sujet des consultations régionales du Sommet mondial sur l'action humanitaire.

129. L'ONUDC coopère étroitement avec le secrétariat du Forum des îles du Pacifique, notamment comme suite à la demande d'assistance faite par celui-ci dans le but d'actualiser les dispositions législatives types et les harmoniser avec les normes législatives internationales en vigueur concernant le terrorisme.

130. Le Département des affaires économiques et sociales préside, avec le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, le Groupe consultatif interorganisations sur les petits États insulaires en développement, un mécanisme informel de collaboration sur des questions qui permettent de faire progresser le développement durable dans ces États.

131. La FAO a continué de coopérer avec le Forum, notamment sur la gestion des terres, la lutte intégrée contre les nuisibles, les statistiques agricoles, l'exploitation agricole des atolls et la gestion des ressources halieutiques océaniques.

Organisation de Shanghai pour la coopération

132. En octobre 2014, le Directeur du Comité exécutif de l'Instance régionale de lutte contre le terrorisme de l'Organisation de Shanghai pour la coopération a rendu compte au Comité contre le terrorisme des activités de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent qui sont menées dans la région. L'Instance régionale de lutte contre le terrorisme a aussi participé à une visite d'évaluation de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme en Ouzbékistan et accueilli une rencontre avec le Directeur et une délégation de la Direction exécutive, qui s'est tenue à Tachkent en avril 2015. L'Organisation de Shanghai pour la coopération a assisté et contribué activement à un atelier régional, tenu par l'ONUDC et l'OSCE à Almaty (Kazakhstan) en août 2015, sur les obligations de prévention et la criminalisation des infractions concernant les combattants terroristes étrangers.

133. La CESAP a renforcé sa collaboration avec l'Organisation de Shanghai pour la coopération. En mai 2015, le Secrétaire général de l'Organisation de Shanghai a assisté à la soixante et onzième session de la CESAP, lors de laquelle la Secrétaire exécutive de la CESAP et lui-même sont convenus de renouveler le Mémorandum d'accord entre leurs deux organisations pour cinq ans de plus, en accordant une attention particulière au développement économique et à la coopération régionale.

134. L'OMS a collaboré avec l'Organisation de Shanghai pour organiser la deuxième réunion des ministres de la santé des pays membres de l'Organisation, qui s'est tenue à Moscou en juillet 2015.

Communauté de développement de l'Afrique australe

135. Le Département des affaires politiques a continué de fournir un appui technique en matière de médiation à la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). En 2015, il a apporté son concours au Groupe de l'appui à la médiation de la SADC en envoyant des experts aux réunions de son groupe de référence pour la médiation et en contribuant à la mise au point de la formation à la médiation de la SADC.

136. Depuis le début de 2015, le Département mène des consultations avec les États membres de la SADC et son secrétariat au sujet de la création d'un bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique australe et la région de l'océan Indien.

137. L'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme ont aidé la SADC à mettre au point une stratégie antiterroriste régionale, qui a été approuvée au Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la SADC en août 2015.

138. L'ONUDC et la SADC ont élaboré un programme régional conjoint pour la période 2013-2016 visant à mettre la région davantage à l'abri de la criminalité et des drogues. Le Bureau a aidé les États membres de la SADC à renforcer leurs capacités de mise en application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et du Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. L'ONUDC et le secrétariat de la SADC ont mené un certain nombre d'activités conjointes visant à mettre les législations internes en conformité avec les normes internationales et à accroître la capacité des États membres de la SADC de lutter contre le trafic de drogues, la traite des personnes, le trafic de migrants, la violence sexiste et la corruption.

139. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et la SADC ont collaboré, entre autres, sur les questions relatives aux alertes rapides, à la gestion de l'information, à la préparation aux situations d'urgence et à la coordination régionale en cas d'urgence. Le Bureau soutient le déploiement d'outils standardisés d'évaluation de la vulnérabilité permettant une analyse comparative complète du risque dans l'ensemble de la région. Le Bureau régional pour l'Afrique australe du Bureau de la coordination des affaires humanitaires aide la SADC à mettre au point son cadre d'action humanitaire.

140. Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes a soutenu la création d'une unité de réduction des risques de catastrophe au sein du secrétariat de la SADC. En décembre 2015, les deux organisations ont effectué ensemble le tout

premier examen critique par les pairs portant sur la réduction des risques de catastrophe en Afrique.

141. Le PNUE a rejoint, à titre consultatif, le Comité technique sur l'environnement de la SADC et fourni des conseils techniques pour la mise au point du protocole sur l'environnement associé au Plan d'action de la SADC sur les changements climatiques, au Plan d'action de la SADC sur la préservation de la diversité biologique et à la Stratégie de la SADC sur la croissance verte.

III. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques; coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

142. Le Bureau des affaires de désarmement collabore avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires pour promouvoir le désarmement et l'éducation à la non-prolifération, en veillant particulièrement à donner la parole aux femmes.

143. L'OIAC est membre de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et copréside le Groupe de travail interinstitutions sur la prévention des attentats terroristes à l'arme de destruction massive et les interventions en cas d'attentat. Au sein de ce groupe de travail, l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme et l'OIAC ont mis au point un projet mondial visant à assurer une véritable interopérabilité et une bonne communication entre les institutions en cas d'attaque chimique ou biologique.

144. La Commission économique pour l'Europe a collaboré avec l'OIAC dans les domaines de la sécurité chimique et la prévention des accidents industriels, notamment en animant ensemble, à Astana en mai 2015, un atelier pour l'Asie centrale sur la prévention de ces accidents. L'OIAC a aussi rejoint un groupe de coordination interinstitutions sur les accidents industriels, créé par la CEE dans le cadre de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels.

IV. Observations et recommandations

145. La coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales s'est approfondie et diversifiée considérablement ces dernières années. Cette coopération est essentielle pour garantir l'efficacité des engagements pris en faveur de la paix et de la sécurité internationales, comme souligné dans le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (A/70/95-S/2015/446). Le Secrétaire général reste déterminé à intensifier davantage cette coopération en approfondissant les partenariats, notamment en mettant au point des méthodes de coopération adaptées à chaque situation et en tenant pleinement compte des particularités et des demandes de chaque région ainsi que du mandat de l'organisation concernée.